



FONDATION



1929, av Bayview Avenue
Toronto, ON M4G 3E8
416.486.2500
1.800.563.2642
cnib.ca • Inca.ca

Examen de la *Loi sur le droit d'auteur* : présentation de la Fondation INCA

Au sujet de la Fondation INCA

Célébrant 100 ans d'existence en 2018, la Fondation INCA est un organisme sans but lucratif résolu à changer ce que veut dire être aveugle dans la société d'aujourd'hui. Nous mettons en œuvre des programmes novateurs et des initiatives de défense des droits qui donnent aux personnes touchées par la cécité les moyens de réaliser leurs rêves tout en éliminant les barrières afin de favoriser l'inclusion. Alors que nous sommes sur le point d'entamer notre deuxième siècle d'existence, nous entendons faire preuve d'encore plus d'audace pour relever les défis qui nous attendent.

Livres accessibles

Les Canadiens qui ont une déficience de lecture des imprimés, comme une perte de vision, comptent sur des documents en média substitut pour lire. Il peut s'agir du braille, de livres audio DAISY ou de textes électroniques accessibles. Au Canada, environ trois millions de personnes ont une déficience de lecture des imprimés, mais seulement une fraction des documents imprimés sont publiés en format accessible. Dans le monde entier, les personnes ayant une déficience de lecture des imprimés, y compris une perte de vision, ont accès à environ 7 % de toute la littérature. Dans les pays émergents, ce nombre est inférieur à 1 %.

L'accès à du matériel de lecture dans un format accessible est important pour de nombreuses raisons. L'accès au matériel imprimé est essentiel pour vivre une vie pleine et satisfaisante. Or, en moyenne, seulement 28 % des Canadiens ayant une perte de vision occupent un emploi à temps plein. Pour ces personnes qui n'ont pas accès à ce qui est publié, il est plus difficile de s'instruire, de s'imprégner de la culture avec le reste de la société et de faire sa place sur le marché du travail. C'est un droit fondamental pour chaque Canadien de pouvoir accéder aux livres et à l'information dans des formats qu'ils peuvent lire.

Selon la Canadian Association of Publishers, plus de 10 000 livres sont publiés au Canada chaque année¹. En vertu des exigences du droit d'auteur actuelles, les éditeurs canadiens, y compris ceux qui reçoivent du financement de Patrimoine Canada, ne sont pas tenus par la loi ou un règlement de rendre ces livres disponibles en format accessible. En conséquence, l'écart continue de se creuser à mesure que paraissent des ouvrages littéraires et savants chaque année².

Recommandations

INCA croit que tous les livres doivent être accessibles à la parution. Que des applications d'accessibilité puissent être utilisées simultanément avec les livres électroniques ou que des livres en braille/fichiers en braille électroniques puissent être achetés, les livres doivent être accessibles aux Canadiens ayant une déficience de lecture des imprimés.

INCA recommande ce qui suit :

1. Un droit d'auteur ne doit pas être accordé à un ouvrage littéraire qui n'est pas aussi publié dans des formats accessibles.
2. L'article 3, Droit d'auteur sur l'œuvre, devrait être modifié en ajoutant un paragraphe 3(2) qui se lirait comme suit :

3(2) Aux fins de cette loi, un *droit d'auteur*, ne peut pas être accordé à un ouvrage littéraire à moins que la production d'un tel ouvrage se fasse aussi sur un média substitut pour les personnes ayant une déficience de lecture des imprimés.

Conclusion

Compte tenu de l'abondance des ressources pour produire des livres accessibles, on se demande encore ce qui cause un problème? Les générations futures devront concurrencer dans un monde en perpétuelle évolution, et par conséquent, le besoin de

¹ Association of Canadian Publishers. 2018. <https://publishers.ca/get-published/>

² L'Union mondiale des aveugles, une coalition internationale d'organisations pour les aveugles, a appelé cette situation une « famine du livre ».



FONDATION



1929, av Bayview Avenue
Toronto, ON M4G 3E8
416.486.2500
1.800.563.2642
cnib.ca • Inca.ca

livres qui soient accessibles en même temps que les documents conventionnels ne pourraient pas être plus criants. Il y a un besoin urgent pour que le gouvernement fédéral et les maisons d'édition agissent maintenant pour assurer que tous les livres soient accessibles dès leur parution. Les Canadiens ayant une déficience de lecture des imprimés, y compris la perte de vision, ont besoin de la même ouverture à la littérature que tout autre citoyen.

Livres accessibles – FAQ

Qu'est-ce qu'une déficience de lecture des imprimés?

Tel que défini par la *Loi sur le droit d'auteur*, une déficience de lecture des imprimés s'entend d'une :

« déficience qui empêche la lecture d'une œuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique sur le support original ou la rend difficile, en raison notamment de la privation en tout ou en grande partie du sens de l'ouïe ou de la vue ou de l'incapacité d'orienter le regard, de l'incapacité de tenir ou de manipuler un livre ou d'une insuffisance relative à la compréhension³ »

La lecture est-elle réellement un droit?

Oui – indéniablement.

Le paragraphe 15 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit à tous les citoyens l'égalité des droits sans distinction de facteurs comme une déficience. Cela inclut le droit d'accéder à des livres et à de l'information – et à toutes les possibilités d'éducation, d'emploi et de participation à la vie communautaire qu'elles permettent.

En même temps, l'article 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées exige que le Canada, à titre de signataire de la convention, prenne les mesures pour assurer que les personnes handicapées aient l'égalité d'accès à l'information et aux communications.

Les personnes ayant une déficience de lecture des imprimés ne peuvent-elles pas les remplacer par des livres audio ou des livres numériques ordinaires?

Tout simplement parce qu'un document est audio ou numérique ne signifie pas qu'il soit accessible. Nous ne lisons pas toujours les livres de manière linéaire, du début à la fin, sans interruption. Nous les prenons et les mettons de côté, nous parcourons leur contenu juste pour trouver ce qu'on cherche, et nous revenons en arrière pour nous

³ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-42/TexteCompleet.html>

Consulté en octobre 2018

rappeler ce que nous venons de lire. Parfois, nous commençons au milieu d'un livre, ou même à la fin.

Les manuels de référence ou les livres scolaires sont rarement lus de manière linéaire. Même si un tel livre est lu à haute voix, la navigation dans son contenu n'est possible que si le matériel est structuré (p. ex., un fichier DAISY)⁴.

La plupart des personnes se servent de la vue pour lire un livre. Une personne ayant une déficience de lecture des imprimés le fait par la technologie – c'est-à-dire que leurs livres doivent être formatés pour les rendre accessibles et navigables de cette façon. La plupart des livres audio et numériques vendus dans le commerce n'ont pas d'option d'accessibilité aidant à la navigation.

Est-ce que les personnes lisent encore le braille?

Absolument. Sans question, le braille est plus important et pertinent que jamais auparavant. Pour les personnes aveugles, le braille est la clé à la littératie qui peut mener à un emploi rémunérateur et à une pleine autonomie. Le braille donne les outils pour lire et écrire en autonomie, et aide à enrichir la connaissance de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation. Et tout comme les livres imprimés, la production du braille évolue avec les progrès de la technologie – depuis le papier à embossage braille, qu'un grand nombre de personnes préfèrent encore, jusqu'au « braille numérique » auquel on peut accéder au moyen d'appareils fonctionnels spécialisés. Aujourd'hui, il y a les outils nécessaires pour publier en braille plus efficacement et la qualité des documents est de meilleure qualité. La technologie est devenue moins coûteuse, il y a des logiciels de traduction gratuits, et les appareils pour embosser le braille imprimé sont plus abordables.

⁴ La norme DAISY est tenue à jour par un consortium international d'organisations d'édition et d'accessibilité. Voir : daisy.org/publishers pour de plus amples renseignements.